Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070205-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 24

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/07/02/05 SECURITE - SPA – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE FOURRIERE ANIMALE

RAPPORTEUR : MONSIEUR REMY LE COZ

Cf. annexe n°5

Monsieur Rémy Le Coz expose à l'assemblée la proposition de renouvellement de convention de prestation avec la SPA, ayant pour objet la gestion de la fourrière animale sur le territoire communale. Pour précisions, Le Contrat a pour objet de déterminer les modalités selon lesquelles la SPA recevra en fourrière les animaux en état d'errance ou de divagation provenant du territoire de la Collectivité.

La fourrière sera gérée conformément aux dispositions des articles L 211-24, L 211-25, L 211-26 du code rural et de la pêche maritime.

Entendu l'exposé de M. Rémy Le Coz,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention de gestion de fourrière animale avec la SPA pour année 2027 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée et les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme,
Le 2 juillet 2026

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

Le Maire,
Yvan MOULLEC

La Secrétaire de séance,
Armelle STREIFF LE BOZEC